

FIP pour les pensionné-e-s

Les facilités de voyage sont un ouvrage d'art qui relie les pensionné-e-s et leurs familles avec leur ancien employeur – CFF ou ETC. Et ils ont le privilège de pouvoir voyager aussi à demi-prix à l'étranger avec la légitimation FIP.

Nous venons d'être informés que cette légitimation n'est envoyée automatiquement qu'aux pensionné-e-s et aux veuves qui ont moins de 85 ans. En effet, l'expérience montre que les personnes plus âgées n'utilisent que très rarement cette offre. Il va de soi qu'ils et elles gardent le droit de recevoir leur légitimation FIP.

Demandez-la au Service FVP, Bollwerk 8, 3000 Bern 65 (tél 051 220 12 12, fvp@sbb.ch).
Les pensionnés des ETC contactent leur direction.

Comité central PV